

---

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session Ordinaire**  
**Jeudi 26 Janvier 2023 – 20h30**

---

**PROCES-VERBAL DE SEANCE**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1°) Mise en place composteurs (école et épicerie)
- 2°) Eclairage public : optimisation des systèmes de gestion par Territoire d'Energie
- 3°) Personnel communal : création d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe
- 4°) Amendes de police : constitution dossier sécurité routière Route des Rossignols
- 5°) Mur de soutènement église : présentation de l'analyse par la Direction des services routiers du Conseil Départemental et demandes de subvention
- 6°) Réhabilitation bâtiment communal – Prêt court terme
- 7°) Permis de construire : garage Route de la Sioule.
- 8°) Questions diverses.

**L'an deux mille vingt-trois le vingt-six JANVIER** à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT BONNET PRES ORCIVAL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Michelle GAIDIER.

**Date de convocation** : 21 Janvier 2023

**Présents** : Michelle GAIDIER, Jérôme ANDAN, Jean-François ANDANSON, Magali BLOT arrivée à 21h, Jean-Claude CHABORY, Pascal GONDEAU, Christophe MALLETT, Antony MOREL, Frédéric SOUSA.

**Absent / Pouvoir** : Carine qui a donné pouvoir de vote à Jérôme ANDAN et Sylvie MOULY qui a donné pouvoir de vote à Michelle GAIDIER.

Madame Magali BLOT a été élue secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2022.**

Lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.  
(Vote : 11 pour ; 0 contre ; 0 abstention)

Madame le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Règlement des boisements.  
(Vote : 11 pour ; 0 contre ; 0 abstention)

**1. Installation composteur**

**Restaurant scolaire**

Madame le Maire présente le rapport effectué par le Sydem Dômes et Combrailles concernant les actions relatives au tri et au compostage des déchets organiques du restaurant scolaire.

Elle rappelle que le VALTOM et l'ensemble de ses collectivités adhérentes (dont le Sydem Dômes et Combrailles) ont validé en 2020 un schéma territorial de gestion

des déchets organiques (STGDO) qui définit les objectifs suivants pour le territoire au 31 Décembre 2023 :

- réduction de 50% des quantités de déchets organiques dans les ordures ménagères résiduelles,
- réduction des déchets verts collectés et traités, via les déchetteries du territoire.

Il est proposé par le Sydem Dômes et Combrailles la mise en place d'un composteur (3 bacs de 600 litres) dont les frais seront intégralement pris en charge par le Sydem à l'emplacement fixé sur le plan annexé à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré**, à l'unanimité, le Conseil Municipal VALIDE le diagnostic tri et compostage présenté par le Sydem concernant la cantine, VALIDE la mise en place d'un composteur, et AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces s'y rapportant.

*(Vote : 11 pour ; 0 contre ; 0 abstention)*

### **Epicerie**

Madame le Maire présente le rapport effectué par le Sydem Dômes et Combrailles concernant les actions relatives au tri et au compostage des déchets organiques de l'épicerie.

Elle rappelle que le VALTOM et l'ensemble de ses collectivités adhérentes (dont le Sydem Dômes et Combrailles) ont validé en 2020 un schéma territorial de gestion des déchets organiques (STGDO) qui définit les objectifs suivants pour le territoire au 31 Décembre 2023 :

- réduction de 50% des quantités de déchets organiques dans les ordures ménagères résiduelles,
- réduction des déchets verts collectés et traités, via les déchetteries du territoire.

Il est proposé par le Sydem Dômes et Combrailles la mise en place d'un composteur (un bac d'apport de 800 litres, un bac de maturation de 800 litres et un bac de structurant de 600 litres) dont les frais seront intégralement pris en charge par le Sydem à l'emplacement fixé sur le plan annexé à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré**, à l'unanimité, le Conseil Municipal VALIDE le diagnostic tri et compostage présenté par le Sydem, VALIDE la mise en place d'un composteur, et AUTORISE le Maire à signer tous actes et pièces s'y rapportant.

*(Vote : 11 pour ; 0 contre ; 0 abstention)*

## **2. Optimisation des systèmes de gestion d'éclairage public.**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme visant à accélérer la démarche sur les systèmes de gestion pour optimiser le fonctionnement du patrimoine éclairage public au vu de limiter les coûts induits de fonctionnement.

Madame le Maire présente le plan de financement :

Montant des travaux :	7 900€ HT
Subvention France Relance :	5 530€
Territoire d'Energie 63 :	1 580€
Participation communale :	790€



**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, à l'unanimité ACCEPTE la proposition de travaux de Territoire d'Energie consistant en l'optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public, VALIDE le plan de financement et la prise en charge par la commune de la somme de 790€, qui sera inscrite en dépense d'investissement au budget primitif 2023, et AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de financement des travaux d'éclairage public et tous actes et pièces s'y rapportant.

*(Vote : 11 pour ; 0 contre ; 0 abstention)*

### **3. Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2ème classe**

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28

Vu la loi numéro 84-53 du 26 Janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le budget de la collectivité

VU le tableau des effectifs de la collectivité,

CONSIDÉRANT, que certains agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade,

CONSIDERANT que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal DECIDE DE CREER un poste d'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème classe permanent à temps complet, à compter du 1er Février 2023, dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er Février 2023 :

Filière administrative

Catégorie C

Grade : Adjoint Administratif Principal de 2ème classe

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi seront inscrits au budget chapitre 012.

*(Vote : 11 pour ; 0 contre ; 0 abstention)*

### **4. Amende de police – Sécurité routière Route des Rossignols**

Madame le Maire présente le dossier d'amende de police concernant les travaux de sécurité routière.

Elle rappelle :

- les contrôles de vitesse réalisés par les services du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme durant la période du 29 Mai au 3 Juin 2021. Les résultats confirment une vitesse élevée (85% des véhicules roulent à une vitesse supérieure à 65 km/h
- les tests effectués par la D.R.A.T. Sancy (système de chicanes tests)
- les contrôles de vitesse durant la période du 23 Octobre au 28 Octobre 2021 en présence des chicanes tests (85% des véhicules roulent à une vitesse inférieure ou égale à 50 km/h).

Sur proposition des services techniques de la D.R.A.T, Madame le Maire propose, pour améliorer la sécurisation des habitants, de réaliser les aménagements suivants :

- pose de chicane, en entrée d'agglomération,
- Règles de priorité au carrefour avec les voies communales « Rue des Fontes de Saint-Bonnet », et « Rue de la Font des Blés » avec implantation de deux « cédez le passage »
- Vitesse limitée à 30 Kms/h Route des Rossignols, et en centre bourg.

Madame le Maire présente le dossier « Amende de police 2023 » établi par la Direction Routière et d'Aménagement Territorial (D.R.A.T.) du Sancy. Le montant de l'opération est estimé à 10.074€, soit 12.088,80€

**Après en avoir délibéré**, Le Conseil Municipal ACCEPTE le projet établi par la D.R.A.T. du Sancy, AUTORISE Madame le Maire à déposer auprès du Conseil Départemental la demande d'aide financière, dans le cadre des amendes de police.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023 en dépenses d'investissement.

*(Vote : 11 pour ; 0 contre ; 0 abstention)*

## **5. Mur de soutènement de l'église**

Madame le Maire expose la situation concernant le mur de soutènement de l'église.

Selon les constatations réalisées par les services routiers du Conseil Départemental, il est observé une dégradation de l'angle du mur coté enrochement. Il est constaté que la structure a de plus en plus de mal à résister aux charges qui lui sont appliquées (poussée des terres + poussée hydrostatiques + poussée de l'enrochement).

Madame le Maire précise que diverses solutions de réparation sont préconisées et doivent faire l'objet d'une étude approfondie. Le montant approximatif des travaux s'élève à la somme de 140.000€ hors taxes, hors frais d'études.

Madame le Maire présente le plan de financement prévisionnel :

- Montant des travaux	140 000€
- Subvention D.E.T.R.	42 000€
- Subvention Conseil Départemental	56 000€
- Participation communale	42 000€

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal ACCEPTE le projet présenté par la Direction Routière et d'Aménagement Territorial du Sancy, VALIDE le plan de financement et AUTORISE Madame le Maire à solliciter :

- Une subvention auprès de l'Etat, au titre de la D.E.T.R. 2023
- Une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FIC 2023

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023 en dépenses d'investissement.

Le Conseil Municipal atteste que l'opération n'a pas fait l'objet d'un début de travaux, et que les travaux ne commenceront pas avant l'attribution des subventions sollicitées.

*(Vote : 11 pour ; 0 contre ; 0 abstention)*

## **6. Recours à un prêt court terme**



Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour la réhabilitation du bâtiment communal des subventions ont été accordées pour un montant total de 188 000 €.

Madame le Maire précise que pour permettre le paiement des factures avant le versement des subventions, il est nécessaire de recourir à un prêt court terme et présente les offres de plusieurs organismes bancaires.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de recourir à un prêt court terme à taux fixe, de contracter un emprunt de 188 000€ auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Centre France selon les conditions ci-après :

- \* Montant : CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE EUROS (188.000€),
- \* Taux : 3,60%
- \* Durée : DOUZE (12) mois
- \* Modalités de remboursement : une échéance
- \* Type d'échéances : taux fixe

Et autorise Madame le Maire à signer le contrat de prêt et tout document s'y rapportant, nécessaire à la réalisation de cet emprunt.

*(Vote : 11 pour ; 0 contre ; 0 abstention)*

## **7. Réglementation des boisements**

Madame le Maire fait connaître que par lettre du 3 janvier 2023, Monsieur le Président du Conseil départemental a invité le Conseil municipal à donner son avis sur le projet de réglementation des boisements. Madame le Maire rappelle qu'une procédure de révision de la réglementation des boisements, menée par le Conseil départemental est en cours sur la commune.

Les documents cartographiques provisoires sont portés à connaissance des conseillers municipaux, ainsi que le détail des interdictions et restrictions proposées par le Conseil départemental.

L'enquête publique correspondante s'est tenue du 02 novembre au 02 décembre 2022.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE le projet de réglementation des boisements, tel qu'il a été présenté, et donne un avis favorable à la poursuite de la procédure afin de rendre applicable cette réglementation sur la commune de Saint-Bonnet-près-Orcival.

*(Vote : 11 pour ; 0 contre ; 0 abstention)*

## **6. Permis de construire – M. SIMMONET**

Madame le Maire présente le projet de Monsieur SIMMONET pour la construction d'un garage et d'une annexe à l'habitation.

## **7. Question diverses**

NEANT

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.***

***La date du prochain Conseil Municipal est fixée au 3 mars 2023 à 20h30.***

***Approuvé en séance du Conseil Municipal du 3 mars 2023, mis en ligne sur [www.mairie-saintbonnetpresorcival.fr](http://www.mairie-saintbonnetpresorcival.fr) le 07 MARS 2023***

  
**Magali BLOT,**  
Secrétaire de séance

  
**Michelle GAIDIER,**  
Maire